

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2023**

Date de convocation : vendredi 3 novembre 2023

Délibération n° CC_2023_201
Nomenclature : 4.1.7

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 53

Votants : 59

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE,
Mme Aurore DESCHAMPS à M. Jérôme
GARDELLE, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à
M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à
Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent
DAVIET à M. Ammar BERDAI, Mme Véronique
TORCHUT à Mme Evelyne PARISI

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Le 9 novembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 17h30, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Eric BIGOT, M. Gérard PERRIN, Mme Françoise DURAND, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : M. Eric BIGOT

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet ainsi que les agents non titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet.

Conformément au Code général de la fonction publique, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

1/ Recrutements - mobilités internes/externes

Considérant les besoins de la Direction des Ressources Humaines

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement d'assistante administrative Ressources Humaines, l'agent retenu est recruté sur le grade d'adjoint d'administratif principal de 2^{ème} classe,
Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement du chargé à la santé et au dialogue social, l'agent retenu est recruté sur le grade de rédacteur,

Considérant les besoins de la Direction Education, Enfance, Jeunesse,

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement d'agent de gestion comptable, l'agent retenu est recruté sur le grade d'adjoint administratif,

Considérant les besoins de la Direction de la cohésion sociale et territoriale,

Considérant que lors du conseil communautaire 30 mars 2023, il a été créé un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 30/35^{ème},
Considérant que compte tenu des besoins de service de la Petite Enfance, il est nécessaire de transformer ledit poste créé en un poste d'auxiliaire de puériculture, poste de catégorie B, filière médico-sociale, cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture, à temps non complet 30/35^{ème},
Considérant que, suite à la vacance d'un poste d'entretien à temps non complet 11,07/35^{ème} au sein d'une des structures de la Petite Enfance, et compte tenu des besoins de service, il est nécessaire de passer ce poste à 20/35^{ème}, emploi de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques,

Considérant les besoins de la Direction des équipements aquatiques,

Il convient de créer un poste d'agent technique polyvalent à temps complet, poste de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques, grade d'adjoint technique.

Considérant les besoins de la Direction Transition écologie - service énergies,

Il convient de créer un poste de chargé de mission économie circulaire à temps complet, poste de catégorie A ou B, filière technique et administrative, cadre d'emplois des ingénieurs ou techniciens et des attachés ou rédacteurs,
Considérant que, si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses, qu'il conviendrait de faire appel à un agent contractuel pour ce poste, en application de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, selon les modalités suivantes :

- Application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- Travail à temps complet
- Date d'effet du contrat : dès que possible
- Niveau du poste : équivalent catégorie A ou B
- Définition du poste : chargé de mission économie circulaire
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique
- Rémunération : grille indiciaire applicable au grade retenu des cadres d'emplois considérés
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

Considérant les besoins de la Direction des Eaux et Espaces Naturels,

Considérant que lors du Conseil communautaire du 6 juillet 2023, il a été créé un poste d'animateur « sentiers » à temps complet, poste de catégorie A ou B, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs ou techniciens et un poste d'animateur environnement - Espaces Naturels Sensibles (ENS) à temps complet, poste de catégorie A ou B, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs ou techniciens,

Considérant qu'il est nécessaire d'élargir ces postes de catégorie A ou B à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs,

Considérant les besoins de la Direction juridique,

Considérant que suite à la vacance du poste de chargé du suivi des assemblées à temps complet occupé par un agent de catégorie C et compte tenu des missions du poste concerné, il convient de

repositionner ledit poste en poste de catégorie B, filière administrative, cadres d'emplois des rédacteurs.

Considérant les besoins de la Direction aménagement et développement durable du territoire,
 Considérant que compte tenu de l'importance du projet de rénovation énergétique, il s'avère nécessaire de créer un nouveau poste d'animateur de la plateforme de rénovation/conseiller énergie relevant de la catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant, si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses, qu'il conviendrait de faire appel à un agent contractuel pour ce poste, en application de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, selon les modalités suivantes :

- Application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- Travail à temps complet
- Niveau du poste : équivalent catégorie B
- Définition du poste : animateur de la plateforme de rénovation/conseiller énergie
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique
- Rémunération : grille indiciaire applicable au grade retenu,
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

Considérant que suite à la fin de contrat d'un des agents sur un des postes d'animateur de la plateforme de rénovation, il convient de relancer l'appel à candidatures,

Considérant, si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses, qu'il conviendrait de faire appel à un agent contractuel pour ce poste, en application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique dans les mêmes conditions que le poste précédemment énoncé,

2/Promotions internes

Considérant que la Communauté d'Agglomération a présenté, au Centre de gestion départemental, 6 dossiers de promotions internes : 3 dossiers pour le grade de rédacteur et 3 dossiers pour le grade d'attaché territorial.

Considérant que, dans l'hypothèse où tous les dossiers présentés sont retenus par le Centre de gestion et pour permettre des nominations dans les meilleurs délais, il convient de créer les grades au tableau des effectifs,

Considérant que les grades occupés par les agents qui bénéficieront effectivement d'une promotion interne seront supprimés du tableau des effectifs, au terme de la période de stage réglementaire, conformément aux statuts particuliers en vigueur,

Considérant ainsi, qu'après avis du comité Social Territorial du 6 octobre 2023 et compte tenu des besoins susvisés des services de l'établissement, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Budget principal

GRADES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	+ 1 TC	
Adjoint administratif		- 1 TC
Rédacteur	+ 1 TC	
Emploi de catégorie C ou B, filière administrative		- 1 TC
Adjoint administratif	+ 1 TC	
Emploi de catégorie C, cadre d'emplois des		- 1 TC

adjoints techniques ou adjoints administratifs		
Emploi de catégorie B, cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	+ 1 TNC (30h)	
Adjoint d'animation		- 1 TNC (30h)
Emploi de catégorie C, cadres d'emplois d'adjoints techniques	+ 1 TNC (20h)	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe		- 1 TNC (11,07h)
Adjoint technique	+ 1 TC	
Emploi de catégorie A ou B filière technique ou administrative	+ 3 TC	
Emploi de catégorie A ou B filière technique		- 2 TC
Emploi de catégorie B, cadres d'emplois des rédacteurs	+ 1 TC	
Adjoint administratif		- 1 TC
Emploi de catégorie B, cadre d'emploi des techniciens	+ 1 TC	
Attaché	+ 3 TC	
Rédacteur	+ 3 TC	

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 octobre 2023,

Considérant les crédits prévus au budget 2023, chapitre 012,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les éléments de modification mentionnés ci-avant.
- de procéder à la modification du tableau des effectifs du Budget Principal ci-annexés, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, à l'Administration générale à signer tout document à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 56 Voix pour
- 2 Voix contre (MM Jean-Philippe MACHON et Pierre MAUDOUX)
- 1 Abstention (M. Jean-Pierre ROUDIER)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. Eric BIGOT

Pour extrait conforme,

Président,
12 Bd Guillet Maillet
17100 SAINTES
Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Budget principal

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIF BUDGETAIRES PERMANENTS TOTAL	EFFECTIFS BUDGETAIRES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS TITULAIRES	EFFECTIF CONTRACTUELS
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	7	2	6	0
Adjoint administratif principal 1° classe	C	19	0	18	0
Adjoint administratif principal 2° classe	C	12	2	12	0
Rédacteur	B	10	0	5	2
Rédacteur principal 1° classe	B	6	0	6	0
Rédacteur principal 2° classe	B	4	0	2	0
Attaché	A	21	0	12	5
Attaché hors classe	A	3	0	1	0
Attaché principal	A	5	0	2	1
Directeur	A	1	0	1	0
Total		88	4	65	8
Filière animation					
Adjoint d'animation	C	57	46	45	1
Adjoint d'animation principal 1° classe	C	15	5	15	0
Adjoint d'animation principal 2° classe	C	34	18	33	0
Animateur	B	6	0	5	1
Animateur principal 1° classe	B	3	0	2	0
Animateur principal 2° classe	B	2	0	2	0
Total		117	69	102	2
Filière culturelle					
Adjoint du patrimoine principal de 2° classe	C	1	1	1	0
Total		1	1	1	0
Filière technique					
Adjoint technique	C	83	53	59	7
Adjoint technique principal 1° classe	C	13	6	13	0
Adjoint technique principal 2° classe	C	82	47	74	0
Agent de maîtrise	C	17	1	16	1
Agent de maîtrise principal	C	7	3	7	0
Technicien	B	7	0	3	4
Technicien principal 1° classe	B	9	0	9	0
Technicien principal 2° classe	B	2	0	0	1
Ingénieur	A	7	0	4	3
Ingénieur en chef	A	1	0	1	0
Ingénieur principal	A	3	0	3	0
Total		231	110	189	16
Filière médico-sociale					
Agent social	C	3	0	3	0
ATSEM principal 1° classe	C	35	3	35	0
ATSEM principal 2° classe	C	17	0	12	4
Auxiliaire puér classe supérieure	B	6	0	6	0
Auxiliaire puér classe normale	B	5	1	4	1
Assistant socio-éducatif	A	1	0	0	0
Educateur de jeunes enfants	A	1	0	1	0

Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	7	0	7	0
Cadre supérieur de santé	A	1	0	1	0
Puéricultrice hors classe	A	2	0	2	0
Total		78	4	71	5
Filière sportive					
Opérateur des APS principal	C	1	0	1	0
Opérateur des APS qualifié	C	1	0	1	0
Educateur des APS	B	5	0	2	3
Educateur des APS principal 1° classe	B	4	0	4	0
Educateur des APS principal 2° classe	B	2	0	2	0
Total		13	0	10	3
Emplois fonctionnels					
DGAS	A	1	0	1	0
DGS (emploi fonctionnel) de 40 à 80000 hab	A	1	0	1	0
Total		2	0	2	0
Divers					
Emploi de catégorie A	A	3	0	0	0
Emploi de catégorie B ou A	B/A	3	0	0	0
Emploi de catégorie B	B	4	1	0	0
Emploi de catégorie C	C	1	1	0	0
Collaborateur de cabinet	A	2	0	0	1
Total		13	2	0	1
Total général		543	190	440	35